

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Lundi 23 mars 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET, Lucie CAMELIN, Maude BERAUT

Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER,

Excusés : Fabrice MOENNE-LOCCOZ, Séverine MERMOUD,

Michaël CESARI a été élu secrétaire.

**DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX
ADJOINTS AU MAIRE**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu les arrêtés municipaux du 26.03.2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Population (<i>habitants</i>)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique ⁽²⁾
Moins de 500.....	10,89
De 500 à 999	11,77
De 1 000 à 3 499	21,38
De 3 500 à 9 999	23,32
De 10 000 à 19 999	28,6
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet immédiat ⁽³⁾ de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire (*selon l'importance démographique de la commune*) : **11.77%**

Tableau récapitulatif

Fonction	Nom	Taux
Maire	Olivier CARRILLAT	35.44 %
1er adjoint	Céliane GONTHIER-GEORGES	11.77 %
2e adjoint	Michaël CESARI	11.77 %
3e adjoint	Audrey CHARDON	11.77 %

Entrée en vigueur : Les indemnités de fonction seront versées à compter de la date d'installation du conseil municipal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Secrétaire de séance
Michaël CESARI

Le Maire,
Olivier CARRILLAT

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

